

# CHARGEMENT DE MATIERES DANGEREUSES (MD)

 en colis

 en vrac

 en citerne

Date du contrôle : \_\_\_\_\_ Immatriculation du véhicule : \_\_\_\_\_

**Le contrôle est hebdomadaire en période de transport de produits  
phytopharmaceutiques**

CONFORMITE

DOCUMENTS ET/OU EQUIPEMENTS		OUI	NON	OBSERVATIONS
<b>Documents de bord véhicule/conducteur</b>				
Carte grise	porteur, tracteur, remorque			
Police d'assurance				
Taxe à l'essieu (TVR1)				
Permis de conduire (C, EC)				
FIMO/FCO				
Attestation employeur				
Disque d'enregistrement				
Certificat de formation MD valide	En colis/vrac : base			
Document d'identification du chauffeur (avec photographie)				
<b>Equipements obligatoires</b>				
1 extincteur poudre 2kg (cabine)	PTAC>7.5t			
2 extincteurs poudre 6kg (chargement)				
Extincteurs plombés, contrôlés avec date prochaine inspection				
1 cale par véhicule (porteur, tracteur, remorque)				
2 signaux d'avertissements autoporteurs (cônes, triangles...)				
1 liquide de rinçage pour les yeux				
1 baudrier fluorescent	Par membre d'équipage			
1 appareil d'éclairage portatif (sans surface métallique)				
1 paire de gants de protection				
1 équipement de protection des yeux				
1 masque d'évacuation d'urgence avec filtre A1B1E1K1P1 ou A2B2E2K2P2	Seulement en cas de produits toxiques (cl 6.1)			
1 pelle	Seulement pour les matières solides et liquides avec les n° d'étiquettes 3, 4.1, 4.3, 8 et 9			
1 protection plaque d'égout				
1 réservoir collecteur				
<b>Documents de bord Marchandises Dangereuses</b>				
Document de transport	En colis : avec catégorie de tpt			
Consignes de sécurité écrites (4 pages, conformes ADR)				
<b>Chargement en commun</b>				
Absence de produits explosifs				
Séparation avec les denrées alimentaires (cloison pleine, espace de 80cm, colis)				
<b>Signalisation, étiquetage</b>				
Panneau orange à l'avant et à l'arrière	En colis : sans n°			
	En vrac : avec n°			
Etiquettes de danger (à l'arrière et sur les côtés)	En vrac			

CHAUFFEUR : \_\_\_\_\_

VERIFICATEUR : \_\_\_\_\_

Signatures